

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAJ 6 Approbation d'un contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur des photographies.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver le contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur des photographies réalisées par Monsieur X ;

Sur le rapport présenté par Véronique LEVIEUX au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Le contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur des photographies réalisées par Monsieur X, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ce contrat.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO